

# PROCÉDURES

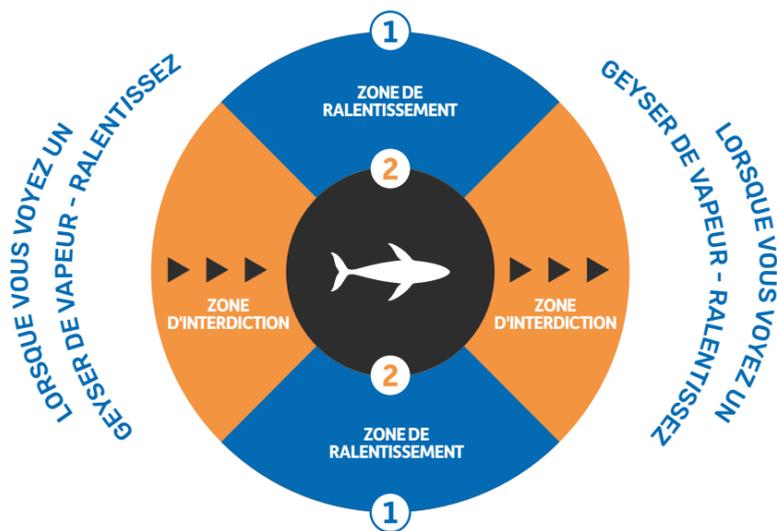
## OPÉRATIONNELLES DE

# L'IAATO POUR L'OBSERVATION DES BALEINES

CES PROCÉDURES S'APPLIQUENT À TOUS LES NAVIRES, Y COMPRIS LES BATEAUX, LES PETITES EMBARCATIONS<sup>1</sup>, LES KAYAKS, ETC.

## APPROCHE DES BALEINES

Les distances d'approche et d'observation réglementaires doivent être respectées, en supposant que les animaux ne montrent aucun signe de perturbation dû à votre présence. Sachez que votre permis/autorisation peut exiger le respect d'une distance plus importante. Les interactions plus étroites ne doivent être dictées que par les animaux. N'approchez jamais les cétacés par l'avant ou directement par l'arrière. Approchez-les plutôt par le côté, en biais.



### ZONE 1 400m/1300 pieds

- Ne dépassez pas 5 nœuds ET n'allez pas plus vite que la vitesse de sillage
- Les moteurs doivent être au ralenti si l'on peut le faire sans danger
- Ne vous approchez pas des baleines se nourrissant de fanons à moins de 200 m/600 pieds

### ZONE 2 100m/300 pieds

- Tous les navires, y compris les petites embarcations et les embarcations à propulsion humaine, doivent rester à cette distance

## OBSERVER LES BALEINES ET COMPRENDRE LEUR COMPORTEMENT

**Les animaux peuvent modifier leur comportement s'ils sont dérangés. Soyez vigilants.**

Chaque rencontre avec une baleine est différente; les individus et les différentes espèces peuvent réagir de manière tout à fait différente à la présence des navires. Les comportements suivants peuvent indiquer un stress ou une perturbation:

- mouvements soudains/erratiques ; changements de direction de déplacement
- Changements fréquents de direction ou de vitesse
- Éloignement de la zone
- Agitation générale apparente
- Plongeon brusques
- Coups de trompette (expirations fortes et aiguës)

[WWW.IAATO.ORG](http://WWW.IAATO.ORG)

Les opérateurs de navires doivent respecter toutes les exigences nationales, internationales ou de l'IAATO en matière de limites de vitesse. Dans certaines zones, des mesures de protection spéciales sont mises en place au cours de l'année afin de réduire les perturbations et les blessures physiques subies par les baleines. Certaines nations ont des directives ou des réglementations plus strictes que celles de l'IAATO, qui peuvent prévaloir sur les procédures de l'IAATO. Les infractions aux réglementations nationales peuvent être passibles d'amendes, de peines de prison et dans les cas extrêmes, de saisie du navire.

<sup>1</sup>Dans le cadre du présent document, les « petits bateaux » sont définis comme des bateaux pneumatiques de type Zodiac, tels que les bateaux pneumatiques à coque rigide ou semi-rigide, ou tout autre petit bateau de débarquement similaire utilisé pour l'interaction avec le rivage.

- les sauts hors de l'eau, le battement de queue et le tapement des nageoires pectorales peuvent signifier que les baleines sont en train de socialiser ou de se nourrir et qu'elles ne sont pas conscientes de la présence des bateaux. Ces comportements peuvent également être un signe de stress.
- Si vous remarquez un changement de comportement, laissez partir l'animal ou éloignez-vous de lui lentement et prudemment lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité. (Pas plus vite que la vitesse de sillage/5 nœuds).
- Soyez particulièrement prudent avec les orques, qui peuvent être plus sensibles aux perturbations.
- Si les orques s'approchent des kayaks et commencent à les espionner, veillez à ce que les bateaux de sécurité soient proches des kayaks. Envisagez de transférer les pagayeurs des kayaks vers de petites embarcations si nécessaire.
- Les mammifères marins peuvent s'approcher de vos navires et y séjourner. Si c'est le cas, faites dériver le navire passivement. Les navires ne doivent pas dériver dans la trajectoire de la baleine.

## CODE DE CONDUITE AUTOUR DES MAMMIFÈRES MARINS

- Restez avec l'animal pendant 30 minutes au maximum. Si des signes de perturbation apparaissent à un moment ou à un autre de la période de présence, il convient de se retirer lentement et calmement.
- Plusieurs navires sont plus susceptibles de perturber les mammifères marins. Il est conseillé de ne pas dépasser deux navires ou quatre petites embarcations en même temps.
- Coordonnez-vous avec les autres navires pour vous assurer que les animaux disposent d'un large espace pour s'éloigner et qu'ils ne sont jamais encerclés.
- Restez du côté terrestre des baleines lorsque vous vous déplacez près du rivage.
- Ne rassemblez (n'encercler), ne séparez ou ne dispersez jamais un groupe de mammifères marins, en particulier les mères et leurs petits.
- Laissez passer les baleines et ne les poursuivez jamais.
- Ne tentez jamais de toucher ou de nourrir les animaux.
- Évitez les changements brusques de bruit qui pourraient effrayer ou perturber l'animal. Déplacez-vous lentement.
- Ne parlez pas fort et n'utilisez pas la radio à un volume élevé.
- Il est interdit d'enregistrer des sons sous-marins de quelque nature que ce soit. Si des hydrophones sont utilisés à partir de petites embarcations pour écouter les sons sous-marins, il est préférable de couper les moteurs des petites embarcations si cela ne présente aucun danger.



## DÉPART DES BATEAUX D'OBSERVATION DES BALEINES

- Partez à une vitesse lente, sans sillage, à une distance de 400 m/1 300 pieds.
- N'accélérez pas avant d'être à plus de 400 mètres du ou des animaux.
- Lorsque vous vous éloignez, évitez de vous déplacer devant l'animal. Il faut toujours se déplacer en direction arrière.

